

FÉDÉRATION NATIONALE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC

PRÉSIDENCE
CAROLINE SENNEVILLE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
ET TRÉSORERIE
JEAN MURDOCK

VICE-PRÉSIDENCE
REGROUPEMENT CÉGEP
NICOLE LEFEBVRE

VICE-PRÉSIDENCE
REGROUPEMENT PRIVÉ
CAROLINE QUESNEL

VICE-PRÉSIDENCE
REGROUPEMENT UNIVERSITÉ
SYLVAIN MAROIS

ADRESSE :
1601, AVENUE DE LORIMIER
MONTRÉAL (QUÉBEC) H2K 4M5

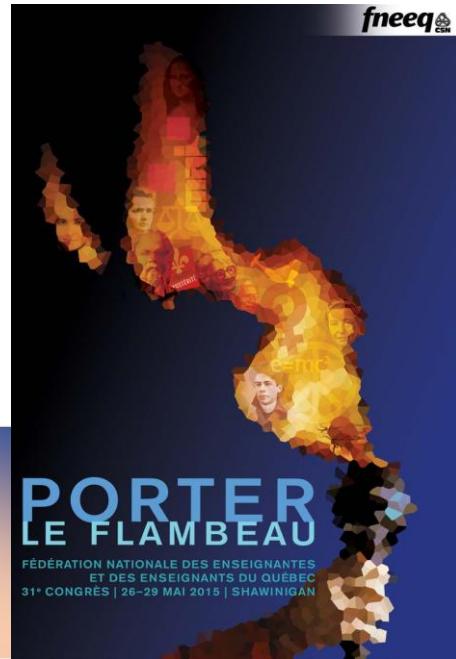
POUR NOUS JOINDRE :
TÉLÉPHONE : 514 598-2241
SANS FRAIS : 1 877 312-2241
TÉLÉCOPIEUR : 514 598-2190
www.fneeq.qc.ca

Montréal, le 24 février 2015

PAR COURRIEL

À tous les syndicats affiliés
Aux membres du bureau fédéral
Aux membres des comités fédéraux
Aux salarié-es de la fédération

CONVOCATION
31^e Congrès fédéral
26 au 29 mai 2015



Bonjour,

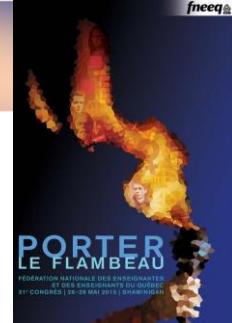
Il nous fait plaisir de vous inviter à participer au 31^e congrès de la FNEEQ (CSN) qui aura lieu :

Dates	26 mai 2015, de 10 h à 17 h 27, 28 et 29 mai 2015, de 9 h à 17 h
Lieu	Auberge Gouverneur Shawinigan <i>Salon Alcan – Belgo – Laurentides</i> 1100, Promenade du Saint-Maurice SHAWINIGAN (Québec) G9N 1L8 Téléphones : (819) 537-6000 – 1 (888) 922-1100 www.gouverneurshawinigan.com/

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour comprendra notamment :

- ❖ les modifications aux statuts et règlements de la fédération ;
- ❖ l'adoption des états financiers 2012 - 2014 ;
- ❖ l'adoption des prévisions budgétaires 2015 - 2017 ;
- ❖ le rapport des activités de la fédération ;
- ❖ le rapport du comité exécutif et les orientations de la fédération pour le prochain mandat ;
- ❖ les élections.



Le congrès de la FNEEQ est l'instance la plus large de la fédération. Il a la responsabilité de débattre et d'adopter les grandes orientations du travail de la fédération pour les trois prochaines années. Nous y aborderons notamment les enjeux qui concernent l'éducation, les questions sociales et le syndicalisme. C'est aussi cette instance qui reçoit les bilans des différents comités, qui procède à l'élection de tous les postes à la fédération et qui adopte les prévisions budgétaires pour les trois prochaines années. Le temps file, nous vous invitons à commencer dès maintenant à rechercher les personnes qui composeront votre délégation.

LETTRES DE CRÉANCE

La confirmation du nombre de délégué-es officiel-les auquel vous avez droit, ainsi que les lettres de créance officielle et fraternelle, vous seront acheminées vers la mi-mars.

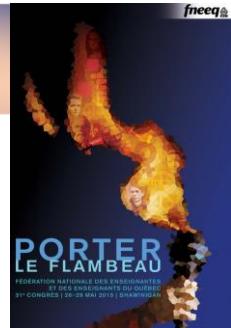
Si ce n'est déjà fait, nous vous prions de confirmer le plus tôt possible **le nombre de vos cotisants au 31 décembre 2014** auprès de notre nouvelle secrétaire-comptable, Edlyne Coicou (edlyne.coicou@csn.qc.ca).

HÉBERGEMENT

Un bloc de chambres est réservé à l'**Auberge Gouverneur Shawinigan**, au tarif de 102 \$ par nuit plus taxes, en occupation simple ou double. Pour bénéficier de ce tarif, vous devez réserver vos chambres **au plus tard le 25 avril 2015**. Nous vous rappelons que l'acquittement du coût des chambres demeure la responsabilité du syndicat. La politique de remboursement de la fédération s'appliquera ; nous vous rappelons la règle de deux par chambre (*voir l'extrait du guide de gestion en pièce jointe*).

TRANSPORT

Nous vous encourageons à utiliser le covoiturage et, à cet effet, nous vous rappelons la politique de remboursement de la fédération (*voir l'extrait du guide de gestion en pièce jointe*).



PROCÈS-VERBAL DU 30^e CONGRÈS

Une copie électronique du procès-verbal du 30^e congrès de la FNEEQ, qui s'est tenu en mai 2012, vous sera transmise par courriel d'ici quelques semaines. Lors de l'inscription, à l'ouverture du congrès, chaque syndicat en recevra un exemplaire imprimé.

AMENDEMENTS AUX STATUTS ET RÈGLEMENTS

Tel que prévu à l'article 11.02 de nos statuts et règlements, le délai de soixante (60) jours pour qu'un syndicat puisse soumettre un projet d'amendement aux statuts et règlements de la fédération se termine le 27 mars 2015.

Vous pouvez consulter les statuts actuels à partir du lien suivant :
<http://www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/Statut-reglements -Code-procedure/Statuts-reglements-edition-2012-cahier.pdf>.

Nous vous avisons que si votre syndicat est désireux de soumettre de tels amendements au secrétariat général de la FNEEQ il faudra alors que le projet d'amendement nous parvienne par courriel (jean.murdock@csn.qc.ca), **au plus tard le vendredi 27 mars 2015 à 17 h.**

PROPOSITIONS DES SYNDICATS ET RECOMMANDATIONS DU BUREAU FÉDÉRAL

Pour favoriser la plus large participation possible et dynamiser les échanges, le conseil fédéral de décembre a confié au bureau fédéral le mandat d'élaborer les modalités permettant aux syndicats affiliés de soumettre à l'avance des propositions pour le congrès.

**FÉDÉRATION NATIONALE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC**

Dans cette perspective nous demandons aux syndicats de transmettre au secrétariat général leurs propositions pour le Congrès de mai 2015, **au plus tard le 27 mars 2015**.

En vertu de l'article 5.05.01 alinéa 5.1 des statuts et règlements de la FNEEQ, le bureau fédéral agira comme comité précongrès pour traiter les propositions reçues des syndicats.

Le secrétariat général enverra dans les syndicats locaux un cahier des résolutions qui contiendra l'ensemble des propositions reçues des syndicats et les recommandations proposées par le bureau fédéral. Ce cahier devra être transmis aux syndicats au plus tard le 15 mai.

LES ÉLECTIONS

Le congrès devra combler par une élection tous les postes à la fédération.

Rappelons que nos statuts et règlements prévoient à l'article 9.02 :

9.02 ÉLIGIBILITÉ

9.02.01

Éligibilité au comité exécutif, au comité de coordination et au bureau fédéral

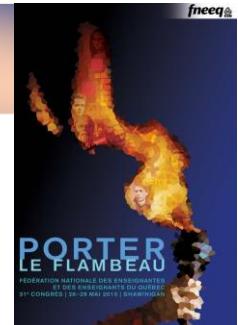
Pour être éligible à un poste au comité exécutif, au comité de coordination et au bureau fédéral, il faut être une personne membre en règle d'un syndicat et être un membre du congrès fédéral selon 3.06.

Cependant, pour chaque poste à la vice-présidence responsable d'un regroupement, la candidature de personnes en provenance d'un autre regroupement, à l'exception de celle d'une personne occupant déjà ce poste, sera retenue si, à l'expiration du délai fixé pour poser sa candidature, il n'y a aucune candidature en provenance du regroupement concerné.

9.02.02

Éligibilité au comité de surveillance des finances

Pour être éligible à un poste au comité de surveillance des finances, il faut être membre en règle d'un syndicat et être une personne déléguée officielle d'un syndicat au congrès fédéral et ne faire partie d'aucun autre comité.

**FÉDÉRATION NATIONALE
DES ENSEIGNANTES
ET DES ENSEIGNANTS
DU QUÉBEC****9.02.03****Éligibilité à un autre comité**

Pour être éligible à un comité créé par le congrès fédéral, il faut être membre en règle d'un syndicat et soit être un membre du congrès fédéral selon 3.06, soit être une personne déléguée fraternelle d'un syndicat au congrès fédéral, soit être membre d'un comité. Cependant, dans le cas du comité femmes, seules les femmes sont éligibles.

9.02.04**Exclusivité des candidatures**

Les candidatures aux différents postes sont exclusives au sens où une candidate ou un candidat à l'un ou l'autre des postes du comité exécutif, du comité de coordination, du bureau fédéral ou du comité de surveillance des finances ne peut être candidate ou candidat à un autre poste du comité exécutif, du bureau fédéral, du comité de surveillance des finances et des autres comités.

Le texte complet est disponible sur notre site :

<http://www.fneeq.qc.ca/fr/fneeq/Statut-reglements -Code-procedure/Statuts-reglements-edition-2012-cahier.pdf>

Nous vous prions de recevoir nos meilleurs sentiments.

Syndicalement,

Jean Murdock
Secrétaire général et trésorier

Pièce jointe :

- *Extraits du guide de gestion (frais de déplacement, de coucher et de repas)*